

CONSTATS

Alors que la réglementation nationale impulse une **prise en compte des risques liés aux pesticides et aux produits chimiques utilisés** en agriculture et par l'industrie, la loi « transition énergétique » incite à développer fortement la mise en place et l'utilisation des transports en commun afin de réduire la pollution en milieu urbain due en majeure partie aux transports. ATMO* Poitou-Charentes fait un travail régulier de suivi concernant la qualité de l'air et réalise des études particulières, par exemple, sur différents polluants, ainsi que LIMAIR en Limousin et l'AIRAQ en Aquitaine. Toutes trois sont des **Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA)**.

Selon ATMO :

- La présence de la plupart des polluants mesurés en 2014 est due, en partie, à **la circulation routière**, le benzène, le benzo-pyrène (18%), le dioxyde d'azote, le cadmium et le plomb et les particules fines (20 %).

- La **valeur limite** prise en considération pour le dioxyde d'azote est **régulièrement dépassée** sur les axes de circulation d'automobiles des centres urbains, sur les routes nationales et les autoroutes.

- Les **particules fines**, PM* 10 et PM 2.5, sont devenues un **problème sanitaire**, elles se font remarquer aussi bien dans les centres urbains qu'à la campagne en région Poitou-Charentes.

Le Poitou-Charentes n'est pas sujet de manière significative aux pollutions à l'ozone, mais cette pollution est néanmoins en hausse sur les quinze dernières années. **La pollution hivernale due au chauffage traditionnel** au bois avec des installations peu performantes existe toujours.

L'étude réalisée à Niort sur « La levée de Sevreau » en 2013 a clairement établi que les concentrations de produits décelés dans l'air sont dues essentiellement aux traitements agricoles, même éloignés. Cependant, les traitements saisonniers des jardiniers amateurs et les traitements urbains des espaces publics sont aussi décelés.

Les allergies polliniques sont en augmentation lors de ces dernières années. Des corrélations sont établies entre certaines allergies et les pesticides de l'air. Les allergies dues à l'ambrosie sont à surveiller, particulièrement en Charente et dans le pays mellois, où cette plante s'installe de façon permanente.

Quant à la pollution impactant l'intérieur des lieux de vie, de travail et d'habitations, dite « pollution de l'air intérieur », elle s'avère parfois importante et méconnue. Toutefois, la réglementation en cours d'élaboration prévoit un suivi de la qualité de l'air dans les établissements scolaires qui paraît insuffisant.

PROPOSITIONS CONCRETES

Les nouvelles Régions seront dotées de compétences définies par la loi NOTRe. Ainsi chaque collectivité devra élaborer le SRADDET*, fixant notamment les orientations de la région en matière d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique et de pollution de l'air :

- Renforcer l'information** du public concernant les secteurs urbains où le dépassement des valeurs limite de pollution (dioxyde d'azote, particules fines, etc.) a été constaté plusieurs fois, loin d'une station de mesure.

- Favoriser des actions de sensibilisation en s'appuyant sur des structures comme ATMO, les collectivités et les associations** sur la diminution des pollutions «intérieures», en particulier dans les lieux recevant du public, et sur les risques de pollinoses.

- Sensibiliser les élus et les particuliers sur l'impact économique de la pollution de l'air** dans les domaines de la santé, du patrimoine bâti et de l'agriculture.

- Poursuivre le soutien actif, y compris financier, aux AASQA*.**

- Poursuivre et regrouper les actions « Terre Saine » et « zéro pesticide »**

- Poursuivre le soutien financier à l'utilisation des **écomatériaux**, aussi bien pour la rénovation que pour la construction des bâtiments.

- Poursuivre les actions incitant à **moins utiliser la voiture individuelle** (auto-partage, aires de covoiturage, pistes cyclables, espaces multimodaux, circuits piéton, etc.).

- ☛ Soutenir les mesures de **diminution des pollutions à l'initiative d'entreprises**.
- ☛ **Créer des points de mesures permanents** servant de référence pour évaluer les progrès éventuels apportés par le nouveau plan Ecophyto* pour l'analyse des pesticides
- ☛ **Prévoir une sensibilisation** des enseignants, parents, élèves, sur les pollutions en milieu scolaire.
- ☛ **Etudier les effets cocktail des polluants, en particulier à proximité des incinérateurs**

REALISATIONS

☛ Les études

d'ATMO portent sur des installations industrielles, l'intérieur des bâtiments, le suivi des pollens, etc. sur un secteur géographique déterminé.

☛ **Le développement de l'auto-partage, d'aires de covoiturage** (44 aires de covoiturage qualifiées de « principales » et 77 aires dites « de proximité » dans les Deux-Sèvres), **de pistes cyclables, espaces multimodaux, circuits piéton, etc.**

☛ **Les actions de prévention de l'IREPS* « Changez d'air »** : concours d'affiche avec le public scolaire et élaboration de fiches techniques, notamment pour les élus et directeurs d'écoles, de crèches et de centres de loisirs concernant l'air intérieur.

☛ **Les trois AASQA** travaillent respectivement en Poitou-Charentes, Limousin et Aquitaine et devraient fusionner. Leurs compétences actuelles et la structure administrative seront a priori celles de la nouvelle région.

Zoom sur ... : ATMO, un regard global sur l'air

La raison d'être d'ATMO PC n'est pas précisément de réaliser des études d'impact, c'est-à-dire l'impact des polluants sur la santé ou l'environnement. ATMO fournit des éléments scientifiques à la société (particuliers, entreprises, pouvoirs publics, monde médical...) de manière à ce que les sources et la nature des polluants soient identifiés au moyen d'une base scientifique respectant des normes exigeantes d'analyse. Evidemment, concernant les polluants, des normes existent, ATMO y fait référence. Mais dans bien des cas, ces normes n'existent pas. ATMO réalise aussi des études particulières plus approfondies sur certains secteurs du territoire ou sur certains thèmes.

POUR ALLER PLUS LOIN

☛ Contribution de la CEDD au PNSE 3* :

http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/IMG/pdf_Contribution_avis_CEDD_PNSE3.pdf

☛ Bilan 2014 de l'ATMO Poitou-Charentes :

<http://www.atmo-poitou-charentes.org/2014-Bilan-annuel-de-la-qualite-de.html#contenu>

☛ LIMAIR : <http://www.limair.asso.fr/>

☛ IREPS Poitou-Charentes : <http://www.educationsante-pch.org/>

- Concours d'affiche « Changez d'Air » :

<http://www.educationsante-pch.org/gagnants-du-concours-daffiches-changez-dair/>

- Fiches techniques pour les élus :

http://www.educationsante-pch.org/wp-content/uploads/2014/05/PRSE2_fiche-ElusEtDirecteurs.pdf

- Fiches techniques pour le monde scolaire :

http://www.educationsante-pch.org/wp-content/uploads/2014/05/PRSE2_fiche-EnseignantsEtAgents.pdf

